

Communiqué de presse
Service de l'urbanisme,
de la mobilité et
de l'environnement

Labellisation « Cité de l'Énergie » renouvelée

A la suite du ré-audit « Cité de l'Énergie » réalisé à fin 2020, la Ville du Locle a vu sa labellisation renouvelée. En collaboration avec la Société Planair SA, ce processus a porté notamment sur les réalisations de ces quatre dernières années, et ce dans différents secteurs (assainissement énergétique, énergie renouvelable, mobilité, ...), mais aussi sur le plan d'actions déposées pour les années à venir.

Cette labellisation a mis en évidence en particulier l'**assainissement énergétique des bâtiments**, mais aussi la mise en place, directement par la Ville ou la Société Viteos, de grandes **installations solaires** thermiques et photovoltaïques, ainsi que de multiples réalisations dans le domaine de la **Mobilité** (gare des bus, voies bus bidirectionnelles, renforcement des TP, vélos en libre-service, ...).

Il est à noter que Le Locle est la première commune à s'être lancée dans la réalisation d'un **plan communal des énergies**. L'expansion du chauffage à distance, l'assainissement des bâtiments, la sensibilisation de l'ensemble des acteurs, l'encouragement au développement des énergies renouvelables dans le périmètre UNESCO constituent des enjeux importants pour ces prochaines années.

La transition énergétique n'est plus une option : elle est la seule voie possible.



Le Locle, le 8 janvier 2020



Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.